



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Un nouveau plaidoyer pour faire de la déminéralisation un pilier de la résilience climatique au Québec

Montréal, le 13 mai 2026 – Le [Centre d'écologie urbaine](#) dévoile aujourd'hui son plaidoyer *Reconnaître, documenter et agir : trois leviers pour un Québec moins minéralisé et plus résilient* qui met en lumière un enjeu encore sous-estimé : la minéralisation excessive du territoire québécois. Alors que **81 % de la population ressent les effets des îlots de chaleur¹**, la minéralisation des sols demeure peu définie, insuffisamment mesurée et encore trop peu priorisée dans les politiques publiques.

Ce plaidoyer appelle à un véritable contrat social d'aménagement, mobilisant gouvernements, municipalités, organisations et citoyen·nes autour d'un objectif commun : transformer durablement nos milieux de vie.

Un angle mort dans la façon d'aménager le territoire

Stationnements surdimensionnés, terrains asphaltés, espaces publics imperméables : ces aménagements présents en quantité perturbent le cycle de l'eau, créent des îlots de chaleur, augmentent les risques d'inondation et contribuent à la perte de biodiversité.

« La minéralisation n'est pas qu'un enjeu technique ou esthétique. Elle fragilise nos villes et villages, accentue les inégalités et compromet notre capacité collective à faire face aux changements climatiques », souligne Raphaëlle Dufresne, coordinatrice - Adaptation aux changements climatiques et résilience des communautés au Centre d'écologie urbaine.

Malgré ces constats, un paradoxe persiste : si la grande majorité de la population en subit les impacts, seule une minorité (21 %) connaît le concept de déminéralisation. Cet écart souligne l'urgence de mieux informer, outiller et soutenir l'action citoyenne et municipale.

¹ Sondage commandé par le Centre d'écologie urbaine et réalisé par la firme Léger en 2025 auprès de la population québécoise résidant en milieu urbain ou en banlieue.

Le plaidoyer positionne ainsi la déminéralisation au Québec comme étant un enjeu prioritaire et propose une approche structurée autour de trois leviers :

1. **Reconnaître** la minéralisation comme un enjeu prioritaire.
2. **Documenter** le phénomène à l'aide de données fiables et accessibles.
3. **Agir** à travers des politiques ambitieuses, des outils municipaux et une mobilisation collective.

Quatre priorités pour accélérer la transition

Pour passer de l'intention à l'action, le Centre d'écologie urbaine identifie quatre priorités concrètes dans son plaidoyer :

1. Viser un objectif zéro imperméabilisation nette

Fixer une cible provinciale claire pour freiner l'augmentation des surfaces imperméables et orienter l'aménagement du territoire.

2. Mieux documenter la minéralisation

Créer une base de données provinciale pour mesurer, suivre et planifier les interventions de manière cohérente.

3. Activer des leviers financiers cohérents

Mettre en place des incitatifs et des financements adaptés pour soutenir les municipalités, les organisations et les propriétaires.

4. Outiller les municipalités

Renforcer les cadres réglementaires et les capacités d'action à l'échelle locale, là où se prennent les décisions structurantes.

Dans un contexte où de nombreux documents stratégiques et réglementaires sont actuellement en révision, par exemple les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme, qui seront mis à jour prochainement par la majorité des municipalités et MRC du Québec, la fenêtre d'opportunité est idéale pour intégrer la déminéralisation comme une priorité.

Alors que les événements météorologiques extrêmes comme les canicules et les pluies diluviennes deviennent de plus en plus fréquents et intenses, retirer du pavé ou de l'asphalte est un geste permettant de redonner au sol son rôle naturel d'éponge et de rendre nos villes plus résilientes.

Fort de son expérience, notamment à travers le programme [Sous les pavés](#), le Centre d'écologie urbaine démontre que des solutions existent déjà et que leur déploiement à grande échelle est possible. De l'accompagnement et [des outils](#) sont d'ailleurs disponibles pour les organisations, les municipalités et les institutions qui souhaitent se mettre en action.

« Selon nous, la déminéralisation doit devenir un réflexe d'aménagement, un indicateur de qualité du territoire et un pilier de la résilience climatique. La question n'est plus : peut-on se permettre de déminéraliser? La question est : peut-on se permettre de ne pas le faire? », conclut Raphaëlle Dufresne du Centre d'écologie urbaine.

Pour consulter le plaidoyer et la fiche synthèse : souslespaves.ca/plaidoyer

Sous les pavés - phase 3 est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Action-Climat Québec, un programme coordonné par le Fonds d'action québécois pour le développement durable et qui découle du Plan pour une économie verte 2030. Le déploiement du programme dans les différentes communautés est rendu possible grâce au soutien financier du Groupe Banque TD.

À propos de Sous les pavés

Initié par le Centre d'écologie urbaine, Sous les pavés est un projet qui vise à engager les communautés à adopter des pratiques inspirantes d'adaptation aux changements climatiques, par la déminéralisation à la main d'espaces publics et communautaires.

À propos du Centre d'écologie urbaine

Organisme à but non lucratif, le Centre d'écologie urbaine propose des pratiques et des politiques pour créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Il développe le pouvoir d'agir ensemble des citoyennes et citoyens, des communautés et des municipalités du Québec, pour créer des villes durables à échelle humaine, résolument engagées dans la transition socio-écologique. Le Centre collabore avec les communautés et les municipalités de partout au Québec, et prend part à des partenariats nationaux et internationaux.

- 30 -

Renseignements et demandes d'entrevue :

Pauline Salaün, chargée de projets – communications
Centre d'écologie urbaine

514 282-8378, poste 105
communications@ecologieurbaine.net